



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1653

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 6 décembre 2021, le règlement numéro 1653 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1536 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Bécancour pour y ajouter certains pompiers et y modifier le quorum des assemblées** ».

Ce règlement entre en vigueur le 2 janvier 2022.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 15 décembre 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville